



HAL
open science

**Master MEEF EE - Métiers de l'éducation, de
l'enseignement et de la formation - encadrement éducatif**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master MEEF EE - Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - encadrement éducatif. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02028637

HAL Id: hceres-02028637

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028637v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - encadrement éducatif (MEEF EE)

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Présentation de la formation

Ce master *Métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation* (MEEF) - mention *Encadrement éducatif* (EE) s'inscrit dans l'offre de formation des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) élaborée dans le cadre de la réforme de 2013. La formation a donc ouvert pour la première fois pour l'année universitaire 2013-2014.

Cette mention se décline en deux parcours : un parcours *Conseiller principal d'éducation* (CPE) et un parcours *Encadrement de missions éducatives et sociales* (EMES), qui proposent une formation pluridisciplinaire en sciences humaines tout en faisant une large place à la professionnalisation. Le parcours CPE prépare notamment au concours national, puis à l'exercice des fonctions de CPE. Le parcours EMES prépare à l'exercice de responsabilités éducatives hors du contexte de l'Éducation nationale.

Au-delà de ces objectifs spécifiques, la formation cherche à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en proposant des passerelles entre les deux parcours et en se structurant autour de compétences transversales. Les enseignements ont lieu en présentiel à Strasbourg. L'équipe pédagogique propose une formation par et à la recherche qui s'appuie sur plusieurs laboratoires alsaciens, dont le LISEC (Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Éducation et de la Communication - EA 2310).

Analyse

Objectifs
<p>La mention <i>Encadrement éducatif</i> de ce master MEEF propose deux parcours de formation : un parcours <i>Conseiller principal d'éducation</i> (CPE) et un parcours <i>Encadrement de missions éducatives et sociales</i> (EMES). L'architecture des parcours cherche à offrir une « formation polyvalente » propre à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants, mais aussi une spécialisation progressive qui permet des passerelles entre les deux parcours de la mention. Le parcours CPE prépare au concours national, puis à l'exercice des fonctions de CPE. Le parcours EMES prépare à l'exercice de responsabilités éducatives hors du contexte de l'Éducation nationale.</p> <p>La rédaction de la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) dans le résumé du référentiel d'emploi se concentre dans la présentation sur le parcours CPE de la mention, sans mentionner les perspectives offertes par le parcours EMES de la mention, alors que les métiers que ce parcours permet de viser y sont présents.</p>
Organisation
<p>Le parcours CPE est construit à partir du référentiel de compétences de la formation et s'inscrit dans le contexte de la préparation au concours pour les étudiants de première année de master (M1). Le parcours EMES s'inscrit dans une logique de professionnalisation pour un exercice hors Education nationale, dans le champ socio-éducatif notamment.</p>

L'organisation essaie d'allier formation commune et formation spécialisée, que les responsables essaient d'améliorer en se servant de l'expérience (encore réduite vu le démarrage récent de la formation) acquise au fil du temps. Outre le tronc commun inter-degré réalisé par des journées thématiques et travaux associés destinés à l'ensemble des étudiants de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE), la formation intègre un tronc commun interdisciplinaire réunissant les étudiants de master MEEF *Second degré* et les étudiants de MEEF *Encadrement éducatif*, parcours CPE. Les éléments de tronc commun intégrés à la formation représentent 30 heures en M1 et 60 heures en deuxième année (M2). Les deux parcours s'appuient sur la mutualisation (totale ou partielle) de plusieurs enseignements permettant une réorientation en cours de master étayée par des objectifs de compétences communs (conception de projets éducatifs et pilotage d'équipes). Les enseignements de langue des deux parcours sont mutualisés avec ceux du MEEF *Second degré*. La mention propose une solide formation disciplinaire en M1, qui se poursuit en M2 en faisant une plus grande part à la situation professionnelle.

Positionnement dans l'environnement

Il existe une pluralité de collaborations et points d'appui bien réels tant au niveau de la recherche que de la professionnalisation. De ce point de vue, la formation présente un niveau de structuration plutôt bien établi.

Au niveau local, l'offre de formation de la mention *Encadrement éducatif* est attractive (comme en témoignent les effectifs d'inscrits dès l'année d'ouverture), mais elle est susceptible d'être perçue comme redondante par rapport à l'offre du département des sciences de l'éducation (qui propose notamment une spécialité de M2 *Ingénierie de l'intervention en milieu socio-éducatif* en cohabilitation avec l'Université de Haute-Alsace). Les deux composantes se rapprochent et étudient les modalités d'une mutualisation partielle dans le cadre d'une révision de l'offre de formation à l'échelle du champ et la constitution d'une unique composante à l'horizon 2018.

L'offre de formation est articulée aux propositions d'unités d'enseignement de projet professionnel ou d'unités d'enseignement à choix libre en licence d'une part, et à l'offre de formation continue des enseignants d'autre part.

La formation s'appuie sur un partenariat avec le rectorat (parcours CPE) et avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), l'Eurométropole de Strasbourg, les collectivités territoriales et le réseau associatif local (parcours EMES).

L'offre de formation portée par l'ESPE de Strasbourg à travers le parcours CPE permet l'accueil et la formation des étudiants alsaciens dans un contexte où l'université de Strasbourg assume l'organisation de l'offre de formation MEEF pour toute l'Alsace.

Le positionnement dans l'environnement international n'est toutefois pas évoqué.

Equipe pédagogique

Le fonctionnement collégial inscrit dans la régularité est propice à une certaine efficacité.

La mention est coordonnée par un enseignant, tandis que chaque parcours a un référent en propre. Des groupes de suivi dédiés au pilotage de la formation réunissant de nombreux acteurs (internes à l'ESPE et externes) se rencontrent environ trois fois par an. A l'échelle de l'ESPE ont lieu aussi des réunions trimestrielles. Cinq à six réunions annuelles permettent aux responsables des mentions MEEF *Second degré* et *Encadrement éducatif* de se concerter. Les équipes pédagogiques de chaque parcours organisent des réunions aussi souvent que nécessaire et assurent une régulation continue par des échanges informels (qui permettent de contourner les difficultés à réunir tous les acteurs, dans le parcours EMES notamment).

La grande majorité des intervenants est rattaché à l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). On note toutefois la participation à la mention d'un enseignant du département des Sciences de l'éducation (21 heures) et d'un enseignant du département de sociologie (24 heures) sans qu'il soit précisé dans quel(s) parcours ils interviennent. L'équipe pédagogique est composée d'une grande variété d'intervenants (un Professeur des universités et six Maîtres de conférences appartenant à cinq sections universitaires différentes, des CPE (conseillers principaux d'éducation), enseignants certifiés, agrégés, PLP (professeur de lycée professionnel), chargés d'enseignement vacataires). La qualité des nombreux chargés d'enseignement vacataires (22) n'est pas renseignée, mais ces derniers interviennent principalement dans les enseignements relatifs au « contexte d'exercice du métier et mise en situation professionnelle » et semblent correspondre aux « tuteurs et vacataires CPE ».

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

A cause d'un manque de recul, il est difficile de faire le point sur ces questions, ce d'autant que le M2 est biaisé par le fait que nombre d'étudiants s'y inscrivent pour préparer le concours et non pour obtenir le diplôme qu'ils ont déjà. En conséquence de quoi la formation se trouve grandement dénaturée.

Les effectifs d'inscription en M1 sont stables (entre 30 et 35 étudiants entre 2013-2014 et 2015-2016). La majorité des étudiants inscrits en M2 dans le parcours CPE est inscrit sous le régime « étudiant » (reçus au M1 /non admis au concours CPE). Le taux de réussite au M1 était de plus de 70 % en 2013-2014 et 85 % en 2014-2015. Le taux de réussite au M2 a baissé de plus de 92 % en 2013-2014 à 60 % en 2014-2015, mais il est à noter que tous les étudiants inscrits en M2 en qualité de fonctionnaires stagiaires l'ont validé.

Les résultats au concours CPE affichent des taux équivalents en M1 et M2 (19 % d'admis en 2014, 27 % en 2015). Le taux d'admissibilité en 2016 s'élève à 85 % en M1 et 70 % en M2. Ces chiffres sont à mettre en perspective avec le fait que dans l'académie de Strasbourg, 88,88 % des candidats admissibles en 2016 sont issus de l'ESPE alors qu'ils ne représentent que 39,5 % des candidats au concours externe. Il est indiqué que les étudiants du parcours EMES se sont insérés professionnellement dans une grande variété d'emplois et de structures, mais aucune étude n'est présentée à l'appui. Chaque année, deux ou trois étudiants poursuivent leur cursus en doctorat.

Place de la recherche

Le master est adossé à plusieurs laboratoires de recherche, une richesse dont témoignent aussi les rattachements des enseignants-chercheurs qui composent l'équipe pédagogique; il met en œuvre une formation à la recherche et par la recherche dès le niveau M1. Les étudiants disposent d'un guide mémoire détaillé qui en présente les enjeux. En cohérence avec le projet de rapprochement entre ce master et le département des sciences de l'éducation, le LISEC (Laboratoire Interuniversitaire des Sciences de l'Education et de la Communication - EA 2310) pourrait devenir le laboratoire de rattachement principal du master MEEF mention *Encadrement éducatif*.

La formation est majoritairement assurée par des enseignants-chercheurs qui adossent leurs contenus d'enseignements sur les résultats de la recherche (en volume horaire). Une insuffisance en termes d'encadrement (manque d'enseignants-chercheurs) semble se présenter comme une entrave au développement de la recherche, sans compter que nombre d'étudiants du M2 ont plus comme visée la préparation du concours.

L'ESPE pilote un Groupement d'intérêt scientifique au niveau régional alsacien auquel prennent part une dizaine d'unités de recherche et dont l'un des objectifs est de contribuer à nourrir les contenus de formation par la recherche.

Dans le cadre du parcours EMES, la réalisation du travail de mémoire fait sens pour les étudiants. Dans le cadre du parcours CPE, l'équipe pédagogique a identifié des difficultés relatives à l'investissement dans les apprentissages fondamentaux et le mémoire au profit du travail de terrain pour les fonctionnaires stagiaires et du concours pour les étudiants présentant à nouveau le concours lors de leur année de M2. L'équipe pédagogique réfléchit à une orientation professionnelle du mémoire qui doit s'accompagner d'une vigilance sur les exigences du travail de mémoire dans le contexte d'un master unique.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation est envisagée de façon coordonnée selon une double stratégie : des compétences spécifiques aux deux parcours associées à des compétences transversales à caractère transférable dans le monde socio-économique. Les unités d'enseignement à visée professionnalisante sont présentes tout au long du cursus. Elles visent le développement de compétences transversales et transférables propres à faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

Le parcours CPE accueille de nombreux chargés d'enseignements qui sont des professionnels du terrain. Le parcours EMES fait place à de nombreuses interventions de professionnels variés (1/5 du volume d'heures de formation en M1, plus d'1/3 en M2), notamment de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

La fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ne met en valeur dans le résumé que le parcours CPE de la mention.

Place des projets et des stages

Les stages sont pensés comme des « pivots de la formation » grâce à la mise en place d'un dispositif basé sur l'alternance intégrative.

Dans les parcours CPE, deux stages sont proposés en première année, et deux en seconde année cursus « étudiant » (reçus au M1 / non admis au concours CPE) dans une perspective d'approfondissement (pour un volume total de 140 heures par année de formation). En M1 comme en M2, le premier stage (semestre 1) se déroule sur deux semaines consécutives, le second (semestre 2) est un stage filé d'une journée hebdomadaire sur 10 semaines. Ces mises en situations professionnelles sont préparées et suivies de travaux d'analyse de situations et de pratiques et de retours réflexifs. Leur évaluation est réalisée à travers la production d'un écrit d'analyse de pratiques professionnelles d'une part, et l'évaluation de l'étudiant par un tuteur de stage d'autre part. Pour les étudiants de M2 admis au concours à l'issue du M1 et ayant le statut de fonctionnaire stagiaires, le stage correspond à leur poste à mi-temps d'exercice en responsabilité dans un établissement. L'évaluation est réalisée à partir d'une restitution par l'étudiant, d'une double évaluation, par le tuteur et par un « visiteur ESPE ».

Dans le parcours EMES, la formation comprend au niveau M1 un stage d'observation d'une semaine au premier semestre, puis un stage filé d'enquête au second semestre, d'une durée totale de 85 heures. En M2, l'architecture de la formation est réfléchi autour de deux stages en milieu professionnel au cours de l'année, laissant trois contextes d'exercice au choix des étudiants (« domaine éducatif et social », « domaine de l'encadrement des activités éducatives pré- et périscolaires », « recherches en éducation ») afin de mieux répondre à leur projet professionnel. Ce stage filé permet l'élaboration (semestre 3) puis la mise en œuvre (semestre 4) d'un projet socio-éducatif. Ces mises en situations professionnelles sont préparées et suivies de travaux d'analyse de situations et de pratiques et de retours réflexifs. Elles sont évaluées par la rédaction d'un rapport.

Place de l'international

L'université de Strasbourg, par sa situation géographique, affiche une ouverture importante sur l'international au niveau européen et avec les pays limitrophes en particulier. On remarque ainsi la présence de représentants de structures de formations partenaires internationales (Allemagne, Suisse) dans le Conseil d'Orientation Scientifique et pédagogique de l'ESPE. Des perspectives de coopération avec des structures de ces deux pays s'ouvrent progressivement. L'ESPE encourage la mobilité internationale en subventionnant par exemple les stages réalisés à l'étranger.

On remarque les efforts louables faits par l'ESPE pour développer les mobilités à l'étranger mais, d'un autre côté, les contraintes inhérentes à la formation (notamment la préparation du concours en M1) constituent un frein majeur. Depuis sa création, le parcours EMES a accueilli plusieurs étudiants étrangers (étudiants européens, africains, ainsi que des étudiants canadiens dans le cadre d'une coopération avec l'université de Colombie britannique), et une étudiante a bénéficié de la mobilité internationale dans le cadre du projet Erasmus. Le parcours CPE, qui prépare plus spécifiquement à un concours national, ne semble pas concerné par ces échanges. La préparation au concours puis les responsabilités liées au statut de fonctionnaire stagiaire ne facilitent pas la mobilité internationale.

Un enseignement obligatoire de langue vivante étrangère est programmé à chaque semestre d'enseignement, pour les deux parcours de la mention.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Des procédures de recrutement, des passerelles et un dispositif d'aide à la réussite permettent d'intégrer et de suivre les étudiants dans de bonnes conditions. L'ESPE mène, dans ce contexte, une réflexion sur sa capacité à accompagner les étudiants « au moment de leur sortie de formation et après celle-ci » afin d'organiser la transition vers les contextes d'exercice professionnels. Le recrutement est réalisé sur dossier évalué par la commission pédagogique. Pour l'entrée en M1, l'accès est conditionné par la possession d'un diplôme de licence (ou équivalent), ou à la validation des acquis professionnels (VAP). Pour l'entrée en M2, l'accès est conditionné par la possession du M1 de la mention, d'un M1 sciences de l'éducation, sciences humaines ou sciences sociales, du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS), ou à la validation des acquis professionnels (VAP).

Les modules de préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement, accessibles dans toutes les licences de l'université, contribuent en amont de l'intégration à l'ESPE, à une mise à niveau des étudiants. L'organisation des options de formation en M2 prend en compte le cas des étudiants « reçus au M1 / non admis au concours CPE » à qui l'on propose en M2 un parcours aménagé qui permet le prolongement de la préparation au concours (en s'adaptant aux besoins spécifiques des étudiants concernés en mutualisant leur formation avec certains enseignements de M1 ou de M2), tout en intégrant ces étudiants au groupe en fonction de leur projet professionnel.

L'ESPE a mis en place sur ses deux sites un dispositif d'Aide professionnelle individualisée (API) à l'intention des fonctionnaires stagiaires, permettant l'accompagnement des étudiants dans les difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer.

L'organisation de la formation traduit la volonté affirmée de permettre des réorientations entre les deux parcours de la mention (importante mutualisation des enseignements en première année), et de préparer à un large éventail de métier pour faciliter l'insertion dans et hors l'Education nationale. La mise en perspective des effectifs de diplômés au niveau M2 avec ceux des étudiants reçus au concours montre la nécessité de ces aménagements. La maquette a été réorganisée entre 2014-2015 et 2015-2016 pour mieux prendre en compte les contraintes des stagiaires placés en responsabilité à mi-temps, et les retours de l'équipe pédagogique et des étudiants. Le parcours EMES, qui ouvre des perspectives hors de l'Education nationale, accueille des étudiants en réorientation depuis les mentions *Premier degré* et *Second degré* du MEEF.

L'ESPE a mis en place un dispositif d'Aide à l'insertion professionnelle pour les étudiants non admis aux concours (information sur les métiers, possibilités de réorientation, stages de découverte hors de l'Education nationale...).

Modalités d'enseignement et place du numérique

L'établissement se dote des moyens et des dispositifs nécessaires pour adapter sa formation à destination des étudiants handicapés et des étudiants salariés, ainsi que pour les sportifs de haut niveau. La politique des langues et la place du numérique sont également prises en considération, toujours à l'appui de l'expérience du passé qui permet d'une année à l'autre d'améliorer l'offre de formation. Il existe une possibilité de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) partielle ou totale (déjà exploitée).

Le numérique est intégré dans la formation des étudiants, avec pour objectif la validation des compétences au niveau Certificat informatique et internet niveau 2 - enseignant (C2i2e) et la possibilité pour eux de l'utiliser dans leurs pratiques d'enseignement et de formation par la suite. Le numérique est mis en œuvre comme une modalité d'enseignement dans la mention à l'initiative individuelle des enseignants (utilisant la plateforme Moodle par exemple).

Evaluation des étudiants

Le contrôle continu intégral constitue la modalité d'évaluation adoptée à l'ESPE de l'Académie de Strasbourg. Pour l'étudiant, elle présente l'avantage de « garantir plus de proximité entre cours et évaluation, plus d'accompagnement et à mieux répartir les évaluations sur l'ensemble du semestre, et les rendre ainsi plus fluides ».

Les modalités d'évaluation et de contrôle sont communiquées aux étudiants grâce au livret pédagogique de la formation. La répartition des crédits ECTS (*European Credits Transfer System*) est clairement affichée. Les règles de compensation sont conformes à la réglementation. Des notes plancher (en-deçà desquelles la compensation n'est pas possible) sont mises en place dans les UE professionnelles (relatives au stage) mais cela n'est pas précisé pour la note du mémoire.

La présence lors des stages est obligatoire à la validation. Une note plancher à la compensation a été fixée dans les unités d'enseignement (UE) professionnelles (relatives au stage) mais cela n'est pas précisé pour la note du mémoire.

Suivi de l'acquisition de compétences

Le suivi organisé dans le cadre de cette formation favorise une approche diagnostique et formative mais, notamment au niveau du parcours CPE, se heurte à des directives institutionnelles à orientation sommative. Pour le parcours CPE, le suivi des stages est organisé à partir du référentiel de compétences attendues (référentiel métier) dès le M1. En ce qui concerne le parcours EMES, le suivi d'acquisition des compétences est réalisé à travers des travaux réflexifs des étudiants, accompagnés par les formateurs.

Un groupe de travail, initié en 2015-2016, prolonge sa réflexion autour de la question de l'approche par compétences dans le cadre de la reconfiguration de l'offre de formation associée au rapprochement avec le département des sciences de l'éducation.

Le supplément au diplôme est correctement rédigé.

Suivi des diplômés

L'ORESIPE (Observatoire régional de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle des étudiants) est en charge du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants. Il est difficile de renseigner cette rubrique au regard du peu de données existant jusqu'à présent sur l'insertion professionnelle des étudiants. L'enquête sur l'insertion professionnelle des étudiants des promotions 2013-2014 et 2014-2015 est programmée 30 mois après la délivrance du diplôme (décembre 2016 pour la promotion 2013-2014), ces données ne sont, en conséquences, pas renseignées.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Les instances et les enquêtes permettent de faire de véritables bilans des formations mises en œuvre et de les réajuster dans le sens d'une meilleure adéquation entre les objectifs visés et les modalités de formation mises en place.

Il n'est pas mis en place de conseil de perfectionnement en bonne et due forme. On note toutefois que plusieurs instances de réunion et de consultation permettent à la majorité des acteurs de la formation (à l'exception semble-t-il des personnels administratifs) de prendre part au dialogue autour de cette formation. Le Conseil d'Orientation Scientifique et pédagogique (COSP), réuni trois fois par an, permet le dialogue entre les représentants de l'ESPE, les partenaires académiques et extérieurs et les étudiants. Il peut s'appuyer sur les conclusions des consultations étudiantes annuelles organisées par l'université de Strasbourg. Le conseil des études, qui réunit une à trois fois par an les représentants des équipes pluricatégorielles, des étudiants et le directeur des formations, permet une réflexion plus ciblée sur les enjeux propres aux deux parcours de la mention. Des réunions bisannuelles sont en outre organisées entre les représentants des étudiants, les responsables de parcours et le directeur des formations.

Dès l'année 2014-2015 (deuxième année de fonctionnement de la formation), les étudiants ont pu contribuer à l'amélioration de la formation par l'intermédiaire d'un questionnaire spécifique à l'ESPE. L'équipe pédagogique accueille les étudiants dès que nécessaire entre ces différentes échéances.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Intervention de professionnels variés au cours des quatre semestres de formation.
- Passerelles facilitées entre les deux parcours de la mention.
- Equipe pédagogique soucieuse de la prise en compte des retours de tous les acteurs de la formation et de la faire évoluer pour répondre au mieux aux attentes de tous.
- Ouverture à l'internationale notamment par le parcours EMES.

Points faibles :

- Réflexion à poursuivre sur le mémoire, les exigences associées, sa place dans la formation et dans la validation de celle-ci à partir des tensions relevées par l'équipe pédagogique, notamment en ce qui concerne les étudiants « fonctionnaires stagiaires » et les étudiants ayant validé le M1 et se préparant à nouveau au concours en M2, qui délaissent dans l'un et l'autre cas la formation à et par la recherche.
- En master 2, les étudiants « fonctionnaires stagiaires » sont absorbés par leurs préoccupations professionnelles de terrain au point de négliger par moments leur investissement dans les enseignements. Leurs homologues « étudiants » sont, quant à eux, plus tournés vers le concours et, en conséquence, moins vers la formation professionnelle. Une situation qui échappe complètement à l'établissement et qui lui complique sérieusement la tâche. Le problème devient maintenant « historique » puisque dénoncé il y a 25 ans dès la création des IUFM.

Avis global et recommandations :

Ce master qui existe depuis peu de temps est globalement cohérent avec les objectifs de formation des deux parcours qui permettent aux étudiants d'envisager des débouchés professionnels distincts dans et hors de l'Éducation Nationale. L'équipe pédagogique fait preuve d'une grande vigilance aux éventuelles fragilités de la construction mise à l'épreuve de la pratique, en faisant des leviers d'évolution pour les années à venir.

Une note plancher pour le mémoire, ou la non compensation entre UE pourrait être mise en place.

Il convient de rester vigilant à ce que les exigences du mémoire soient du même ordre entre les deux parcours, afin de ne pas créer de disparité au sein de la mention.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Master

Mention : *MEEF – Encadrement éducatif*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr